REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 17 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 11 SEPTEMBRE 2025 Date d'affichage : 11 SEPTEMBRE 2025

> Nombre de conseillers : En exercice : 21 Présents : 16 Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS: MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B.,

2ème Adjoint, + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5^{ème} Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. +

BUONGIORNO G + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES: MM. PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + CASABIANCA M. qui

donne pouvoir à LEBBADER D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à MAYEUX M.+ GARCIA M.

ABSENTS: MM. /

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-05-01

OBJET

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2025, les élus n'ont émis aucune observation sur le document.

Aussi le Conseil Municipal, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2025.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUCEXECUTO: 2
Transmise à la Sous-Préfecture le 22,109 (7625
Publiée ou notifiée le 23109 1765
BOOUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Matte,

50255 NORO